Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_39-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD (excusée pour les rapports n°2026-39 à 2026-43, pouvoir donné à Karine MACE), Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Madame Maryline NIVET (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Amandine HARNAY (donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Eric TOULGOAT (donne pouvoir à Jean-Yves HINAULT)

Absent Monsieur Régis BEELDENS

Secrétaire de séance Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-39 **ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale a défini les modalités d'élection des Conseillers Municipaux au Conseil d'Administration du CCAS.
Cette élection se fait par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

L'article 7 dudit décret laisse au Conseil Municipal la liberté de fixer, le nombre des membres du Conseil d'Administration dans la limite d'un nombre maximum et minimum.

Le décret du 4 janvier 2000, introduisant dans les Conseils d'Administration des CCAS un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion ou de la lutte contre les exclusions, a fixé le minimum à 9 et le maximum à 17, avec parité entre les membres nommés et élus.

En conséquence, **je vous propose** :

1. de fixer la composition du Conseil d'Administration du CCAS à 8 membres élus, auquel s'ajoute Monsieur le Maire, Président de droit du CCAS et 8 membres nommés ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_39-DE

2. de procéder à l'élection des 8 membres du Conseil Municipal conformément aux dispositions suscitées.

Pour cela, je vous propose de :

- désigner un(e) secrétaire qui procèdera à l'appel et deux assesseurs,
  Madame Noëlle LAUNAY est désignée secrétaire et Monsieur Julien BALADI et Monsieur César LUCAS sont désignés assesseurs

- et de communiquer la ou les listes de candidats.

A l'appel de votre nom vous voudrez bien remettre votre bulletin dans l'urne.
Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Enveloppes trouvées dans l'urne			**28**
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral			**0**
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés			**28**
Majorité absolue			**15**
On obtenu	Liste Richard HAAS « Langueux-Les Grèves L'élan continue »	voix	**22**
	Liste Valérie TRAISSAC « Langueux demain »	voix	**6**

En conséquence du résultat des votes, les membres élus suivants sont désignés :

C.C.A.S. (parité Elus / Société Civile)

Elus Municipaux : 8	**Membres nommés : 8**
Le Maire est membre de droit *Membres titulaires* : ⇨ 6 membres de la Majorité : • Sylvie GUIGNARD • Karine MACE • Noëlle LAUNAY • Maryline NIVET • Cécil MOUTON • Mélody LESSIGNY ⇨ 2 membres de l'Opposition : • Amandine HARNAY • Yann HAMON	***** Dont 4 représentants associatifs :*** -- Union départementale des Associations Familiales -- Association de personnes âgées et de retraités -- Association de personnes handicapées -- Association insertion et lutte contre l'exclusion

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_39-DE

Membres suppléants : ⇨ 2 membres de la Majorité : • Angélique STEUNOU • Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI ⇨ 1 membre de l'Opposition : • Lydie LETEXIER	** ***Et dont 4 personnes dites qualifiées*** (participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune). ** **Ces membres seront nommés ultérieurement**

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 avril 2026

Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX 22360

La Secrétaire de séance,

Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI